LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-QUATRE JANVIER, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 18 janvier 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, David BURLOT, Catherine DREZET, Thierry GAUVRIT, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Philippe HERCOUET, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET.

ABSENTS EXCUSÉS :
- Éric MOISAN donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Nicole POULAIN,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christophe ROBIN

Délibération n°2023-005

Membres en exercice : 22 Présents : 16 Absents : 6 Pouvoirs : 1

ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
PARC D'ACTIVITES DU POIRIER 2 (SAINT-ALBAN) – CESSION DE PARCELLES – M. GUERNION

Monsieur Yoann GUERNION possède une entreprise de charpente métallique, couverture et bardage. Actuellement installé à son domicile de Saint-Alban, il souhaite développer son activité en s'implantant sur le Parc d'Activités du Poirier 2 à Saint-Alban. Monsieur GUERNION sollicite l'acquisition du lot n°23 d'une surface de 2 245 m² où il y construira deux locaux artisanaux : un pour son siège et son atelier, l'autre à la location.

Vu :
- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis des domaines du 27 décembre 2022 estimant la valeur vénale du bien à 56 125 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,
- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 28 octobre 2021 sur cette cession et les modalités qui s'y attachent,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession de la parcelle ZB 418 pour un total de 2 245 m² situé sur le Parc d'Activités du Poirier à Saint-Alban au bénéfice de l'entreprise Yoann GUERNION ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 25 € HT/m², soit 56 125 € HT,

- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 30 JAN. 2023
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 30 JAN. 2023
De la publication le 30 JAN. 2023

Pour le Président,
Par délégation,
Directrice Générale Adjointe des Services,
Anne-Claire GUILLET